

Règlement des compétitions de la LCCO (Ligue Calédonienne de Course d'Orientation)

Edition : Décembre 2023

Rédaction : Arthur Delaporte en qualité de président de la LCCO

Vérification et approbation : Bureau de la LCCO composé de Laurent Maillot en qualité de secrétaire, Mathieu Landrieu en qualité de trésorier, Florent Magnier et Francine Baumann. Président des clubs affiliés à la LCCO : Christophe Chazalmartin pour Convergence, Laurent Maillot pour CO2, Sylvère Derville pour Atlas et Laurent Devaud pour NCA

DATE	OBJET DE LA MODIFICATION
05/12/2023	Création

CHAPITRE 1 - PREAMBULES

Ce document définit le cadre réglementaire applicable à l'organisation d'une course d'orientation de niveau championnat de ligue (équivalent régional ou groupe B2 selon le référentiel défini par la FFCO) ou non en Nouvelle-Calédonie.

Il a été proposé par le bureau directeur de la Ligue Calédonienne de Course d'Orientation (LCCO) et adopté par les présidents des clubs affiliés à la LCCO. Il est rédigé à partir :

- Du Règlement 2023 des Compétitions de la FFCO, édition février 2023
- Des normes International de pratiques de la course d'orientation ISSprOM 2019-2 & ISOM 2017-2 (Ed Mars 2022)

Il vient en complément du règlement des compétitions fédéral en vigueur édité par la FFCO. Dans le silence du règlement des championnats de ligue de la LCCO, les dispositions du règlement fédéral sont applicables.

Toutes les courses, hors championnats de ligue, sont organisées selon le principe des circuits de couleur.

CHAPITRE 2 - DISPOSITIONS GENERALES

2.1. Attribution de l'organisation et du label « Championnat de ligue de la LCCO »

Le label « Championnat de ligue » est réservé aux seuls championnats régionaux (groupe B2) dans l'une des disciplines listées par le règlement des compétitions de la FFCO. Toutes les autres courses (groupe D) organisées sous l'égide de la LCCO ne peuvent prétendre à l'utilisation de ce label. Le type de course organisée (1) et la mention « de la LCCO » (2) sera à accoler à ce label (ex : « Championnat de Ligue **de Sprint (1) de la LCCO (2)** »)

Les structures affiliées (clubs) choisissent de soumettre un ou plusieurs dossier(s) de candidature(s) à l'organisation d'une ou plusieurs des courses titrantes répondant au label de « Championnat de ligue » (décrites dans le CHAPITRE 6 - de ce document). Les modalités de soumission d'un dossier de candidature sont détaillées dans la partie suivante. Un seul « championnat de ligue » par type ne peut être organisé chaque année (ex : 1 seul championnat de ligue sprint, 1 seul championnat de ligue de moyenne distance etc...).

Les dossiers de candidatures seront étudiés par le bureau directeur de la ligue qui statuera de la réponse à donner à la demande d'organisation d'une course au titre de championnat de ligue.

Les dossiers de candidature doivent être reçus avant ou lors de la réunion interclubs d'harmonisation du calendrier de l'année N, pilotée par la LCCO et ayant lieu généralement en décembre de l'année N-1. Un calendrier prévisionnel basé sur les desiderata des clubs est établi lors de cette réunion.

A la suite de cette réunion, le comité directeur étudie les différents dossiers de candidature à l'organisation de « championnat de ligue » et donne une réponse dans les 15 jours maximum aux présidents du club portant le dossier.

La réponse peut avoir la forme :

- Acceptation et validation de la candidature
- Demande de précision/complément ou de modification de la candidature
- Refus de la candidature, dans ce cas le bureau directeur de la ligue précise la raison du refus

En cas de candidature multiple pour un même type de « championnat de ligue », le bureau directeur statue en fonction du dossier le plus qualitatif pour la pratique de la Course d'Orientation en Calédonie, si plusieurs dossiers sont jugés de qualités suffisantes, une priorisation est définie, communiquée et les candidatures retenues en 2^{ème} position, 3^{ème} position, ... etc. seront alors prioritaires pour l'année N+1, N+2, ... etc si les candidatures sont maintenues.

Le calendrier définitif incluant les courses labélisées « Championnat de ligue », après leur attribution, est validé, publié et transmis aux structures affiliées par le comité directeur de la LCCO.

2.2. Dossier de candidature à l'organisation d'un « championnat de ligue »

Pour l'organisation d'une compétition dans le cadre du label « championnat de ligue » de la LCCO, il est demandé aux organisateurs dudit évènement **de suivre strictement la réglementation décrite dans ce document.**

Lors de la soumission d'un dossier de candidature au label « championnat de ligue » pour la ligue de Nouvelle Calédonie, il est demandé de fournir les pièces suivantes, qui seront étudiées par le bureau directeur de la LCCO pour attribution :

- Type de course (cf. CHAPITRE 6 - de ce document)
- Lieu de la course et carte
- Date de la cartographie et des éventuelles mises à jours et noms des personnes en charge de ces travaux
- Composition de l'équipe organisatrice, celle-ci doit être composée à minima des postes suivants, qui devront être expressément nommés :
 - Personne(s) en charge de la réalisation des tracés (poste pouvant être tenu à plusieurs)
 - Personne en charge du contrôle des circuits
 - Personne en charge de la direction de course (peut éventuellement avoir la charge du traçage ou du contrôle des circuits), son rôle est l'application de la réglementation et des consignes de sécurité
 - Personne en charge de l'arbitrage

Il est rappelé que les membres de l'équipe organisatrice d'un « championnat de ligue » ne peuvent concourir à un classement lors de leur évènement. Ils peuvent en revanche participer hors compétition à la course, pour le loisir, s'ils se sont expressément assuré que leur rôle spécifique est tenu (exemple : l'arbitre peut effectuer un parcours, hors compétition et en dehors des heures d'ouvertures des circuits, son temps et résultats ne seront pas référencés)

2.3. Classement National

Les organisateurs de courses en Nouvelle Calédonie peuvent demander l'inscription de leur manifestation au Classement National, sous réserve de se conformer au cahier des charges afférent au Classement National établi par la FFCO. **Cf Article III.5 du règlement des compétitions FFCO 2023 (p10)**

CHAPITRE 3 - ACCES AUX COMPETITIONS

Ce chapitre présente une synthèse des dispositions du Règlement des Compétitions fédéral (cf chapitres 7 et 8.1) à titre d'information pour les organisateurs.

Il convient de se référer à ce document pour de plus amples informations.

3.1. Licence ou titre de participation

Toute personne pratiquant l'une des activités de la FFCO au sein d'une association affiliée ou dans le cadre d'une manifestation régulièrement inscrite au calendrier fédéral doit être titulaire d'une licence annuelle FFCO ou d'un titre de participation (Pass').

Licenciés

- Les licenciés « bénévole » FFCO n'ont pas accès à la pratique sportive
- Les licenciés « compétition » ont accès à toutes les compétitions sous réserve de conditions de qualification ou de sélection
- Les licenciés « découverte compétition » peuvent participer aux seules compétitions du groupe D (circuits de couleur), sur des circuits de niveau jaune ou inférieur (vert, bleu). Un licencié « découverte compétition » ne peut pas s'inscrire sur un circuit orange, violet ou noir en acquérant un pass'compétition. Il doit faire évoluer sa licence annuelle
- Les licenciés « loisir santé » ne peuvent pas pratiquer sur des circuits ouverts aux compétiteurs. Les organisateurs doivent leur proposer une pratique séparée des compétiteurs et sans classement (se reporter au guide des circuits de couleur). Un licencié « loisir santé » ne peut pas s'inscrire sur un circuit chronométré en acquérant un pass'. Il doit faire évoluer sa licence annuelle.

Non licenciés

L'organisateur devra délivrer un titre de participation à tout participant non-licencié qui doit également s'acquitter d'un droit d'inscription. Le titre de participation permet l'accès des non-licenciés aux circuits qui leur sont ouverts, chronométrés ou non.

Pour être chronométré, le non-licencié respectera les conditions d'accès définies au Règlement médical (attestation pour les majeurs et attestation ou certificat médical de moins de 6 mois pour les mineurs).

Les modèles d'attestation et les documents y afférant sont consultables sur le site FFCO dans les « documents utiles pour organiser une course »

- Le « Pass'Compet » permet au non-licencié de participer aux circuits de couleur chronométrés de tous niveaux sous réserve de respecter les conditions d'accès définies au Règlement médical
- Le « Pass'Découverte Compétition » permet de participer dans les mêmes conditions mais uniquement sur des circuits de couleur de niveau jaune ou inférieur (vert, bleu)

- Le « Pass'Loisir Santé » permet aux non-licenciés titulaires d'un titre de participation mais ne souhaitant pas être chronométrés ou ne remplissant pas les conditions prévues au Règlement médical de pratiquer sur des circuits différents des circuits compétition. Les organisateurs doivent leur proposer une pratique séparée des compétiteurs et sans classement (se reporter au guide des circuits de couleur)

3.2. Tarification des compétitions

Pour toutes les manifestations organisées en Nouvelle-Calédonie, l'organisateur est libre de fixer le prix :

- De l'inscription à la compétition pour les licenciés
- De l'inscription à la compétition pour les non-licenciés
- De la réduction du tarif d'inscription pour les mineurs ou autres catégories le cas échéant
- Des différents titres de participation (Pass') sans dépasser le tarif fédéral en vigueur. Quel que soit le prix demandé, l'organisateur est tenu de reverser la quote-part fédérale.
- Du tarif de location de matériel le cas échéant
- De complément à l'inscription le cas échéant

Actuellement la tarification de base recommandée pour l'inscription aux compétitions en NC est la suivante :

	Licencié(e)s FFCO	Non licencié(e)s FFCO	Fourniture d'une puce par le club
Agé(e)s de plus de 18 ans	1 200 F	2 000 F	200 F
Agé(e)s de 12 à 18 ans	600 F	800 F	200 F
Agé(e)s de moins de 12 ans	400 F	400 F	200 F

3.3. Accès aux compétitions régionales et aux autres courses

3.2.1. Championnats de ligue

Ces compétitions (groupe B2 du RC FFCO) ne sont ouvertes qu'aux :

- Licenciés annuels « compétition » de la FFCO et respectant leur catégorie de licence
- Membres des clubs d'une fédération affiliée à l'IOF à qui un « pass'compét » devra être proposé (attestation nécessaire)
- Non licenciés titulaires d'un titre de participation avec attestation

L'organisateur pourra proposer des circuits de couleur distincts de ceux du championnat pour les licenciés « découverte compétition » jusqu'au circuit jaune.

L'organisateur est libre de proposer également des activités loisirs séparées des compétiteurs et sans classement pour les licenciés « loisir santé » ainsi que pour les non-licenciés titulaires d'un titre de participation sans attestation.

3.2.2 Autres courses

Toutes les courses, hors championnats de ligue, sont organisées selon le principe des circuits de couleur.

- Les licenciés « compétition » FFCO choisissent librement leur circuit

Toutefois, **les responsables des clubs et organisateurs doivent être particulièrement attentifs au choix des circuits par rapport au niveau des licenciés.**

- Les détenteurs d'un « pass'compet » ont accès à tous les circuits de couleur sous réserve de fournir l'attestation
- Les licenciés « découverte compétition » FFCO ont accès aux compétitions organisées par circuits de couleur jusqu'au niveau jaune. Cette licence ne permet pas de participer aux courses par catégories d'âge ni aux championnats
- Les détenteurs d'un « pass'découverte compétition » et présentant l'attestation ont accès aux circuits chronométré vert, bleu et jaune uniquement
- Les licenciés « loisir santé » et les non-licenciés titulaires d'un titre de participation sans attestation ou ne souhaitant pas être chronométrés bénéficieront d'une pratique séparée des compétiteurs et sans classement.
- **Les mineurs souhaitant s'inscrire dans la pratique compétitive doivent impérativement concourir sur le circuit de couleur associé à leur tranche d'âge selon la réglementation et méthode fédérale.**

Pour les mineurs la règle est la suivante :

- Circuit vert : moins de 10 ans
- Circuit bleu : avoir 10 ans ou plus
- Circuit jaune : avoir 12 ans ou plus
- Circuit orange : avoir 14 ans ou plus
- Circuit violet : avoir 16 ans ou plus
- Circuit noir : avoir 18 ans ou plus

Une demande de sur-classement d'un niveau de couleur est possible pour les mineurs à la suite d'une demande écrite et sous validation du bureau du club correspondant et du comité directeur de la LCCO.

Le sur-classement n'est pas autorisé pour les mineurs non-licenciés.

3.4. Accès aux compétitions régionales et aux autres courses pour les plus jeunes

La LCCO n'impose pas la mise en place de circuit jalonné sur les courses. Cependant, les organisateurs veilleront à proposer un circuit vert pour les H/D10. Il ne doit pas y avoir de distinction de sexe dans cette catégorie H/D10. Lors d'une course labélisée « Championnat de Ligue », les jeunes qui seront accompagnés seront « non classé » à la GEC ou inscrits sur un circuit distinct. Cette disposition doit clairement figurer sur l'annonce de course.

CHAPITRE 4 - MODALITES D'ORGANISATION DES COURSES

4.1. Annonces et informations de course

Pour tous les championnats de ligue, les annonces de course, validées par la personne en charge de l'arbitrage, doivent être communiquées sur la page de l'évènement, le site d'inscription et dans l'agenda fédéral au plus tard 20 jours avant la date limite d'inscription (25 jours avant la course).

Lors de l'accueil des concurrents, l'organisateur doit porter à leur connaissance toutes les informations qui peuvent influencer sur le bon déroulement et l'équité de la compétition. Ces informations de course peuvent en outre, être également publiées sur le site de l'organisateur ou envoyées aux participants.

Il faut notamment préciser :

- Les zones interdites
- Les couleurs de tous les marquages sur le terrain (jalons par exemple)
- L'heure de fermeture des circuits (affichée à l'accueil et au départ)
- L'identité de la personne en charge de l'arbitrage le cas échéant
- La spécification cartographique applicable (ISOM, ISSprOM)
- Si une ancienne carte du terrain de course existe, un exemplaire devra être clairement affiché à l'accueil des compétiteurs.

4.2. Les cartes

- Les cartes doivent être conformes aux dernières normes IOF en vigueur, respecter le règlement et la charte cartographique de la LCCO
- Pour les courses labélisées « championnat de ligue », l'échelle de la carte devra être conforme aux dispositions édictées par le règlement des compétitions FFCO pour la course en question. (Par exemple, l'échelle d'impression recommandée pour une MD à partir de D/H50 est au 1/7500e, pour les catégories de D/H20 à D/H40, elle est au 1/10000e). Pour plus de détails se référer au « Règlement 2023 des Compétitions de la FFCO, édition février 2023 ». Ceci concerne les circuits par catégories et non les circuits de couleurs.
- Pour les courses labélisées « championnat de ligue », la dernière mise à jour de la carte doit être récente (- de 2 années) et refléter qualitativement l'état du terrain et sa végétation
- Les cartes doivent être résistantes à l'eau au départ quelles que soient les conditions météorologiques. Les circuits doivent être imprimés ; la carte doit mentionner le nom du circuit ainsi que les catégories concernées s'il y a lieu.

4.3. Le départ

La gestion des départs et des heures de départ des courses sont laissés à libre disposition des organisateurs, ils doivent cependant respecter les conditions suivantes :

- La plage d'ouverture du départ aux concurrents doit être adaptée au nombre d'inscrits. L'heure des premiers départs doit cependant être clairement annoncée.
- L'intervalle de temps entre départs échelonnés doit être de 2 minutes pour des courses en forêt, de 1 minute pour les sprints. En Longue Distance et en Moyenne Distance, lorsqu'un parcours compte plus de 50 coureurs inscrits, l'intervalle de temps entre les départs peut être diminué d'1 minute. Cette règle ne s'applique pas pour les compétitions délivrant un titre. En Sprint, lorsqu'il y a des courses de qualification, l'ordre de départ des finales est établi d'après les résultats des qualifications
- L'utilisation d'un dispositif de pointage électronique « SportIdent » est obligatoire.
- Pour les courses individuelles, les définitions doivent être à disposition des concurrents avant le départ et aussi, si possible imprimées sur la carte.
- L'itinéraire entre la prise de carte et la balise de départ doit être obligatoire et balisé. La balise départ doit être au maximum invisible depuis la prise de carte, de manière à masquer un maximum les premiers choix d'itinéraires.

Règle spécifique pour les courses labélisées « championnat de ligue » :

- Lorsque deux ou plusieurs catégories concourent sur le même parcours, les départs dans chacune des catégories doivent être consécutifs.
- La gestion des départs est aménagée de façon à éviter que deux concurrents d'un même club partent consécutivement dans l'horaire sur un même parcours. Cette règle d'espacement prévaut sur toutes les règles. Ex : lors des championnats de ligue de MD un coureur d'un club A part à 10h40, le prochain coureur du club A ne pourra pas partir au prochain créneau, à 10h42 et devra partir au créneau suivant soit à 10h44.
- Des sas de départ doivent être mis en place de manière à :
 - A l'entrée de la zone de départ, avant les sas, doivent être trouvés : boîtier sportident Clear and Check, le boîtier SIAC-test le cas échéant et le rappel des circuits et catégorie
 - Premier sas à H-3, dans chacun des sas, il ne peut y avoir qu'une seule personne/parcours (ex : impossible qu'il y ait deux personnes dans le même sas s'ils sont tous deux sur le circuit B même s'il ne court pas dans la même catégorie, par ex : D40-50 et H50/60)
 - A H-2 les concurrents récupèrent leur définition de poste
 - Les concurrents se placent à H-1 à côté de leur carte.
 - La prise de carte s'effectue à H0. Elles sont disponibles dans des caisses espacées d'au moins 50cm chacune, circuits et catégories étant indiqués sur ces caisses.

- La personne en charge de l'arbitrage est responsable du bon respect de ces consignes

Il est recommandé de faire entrer dans les sas une alternance de parcours en jouant sur les parités des minutes. Par ex : chaque minute paire les parcours A – C – E – G etc... chaque minute impaires les parcours B-D-F-H etc...

4.4. Le parcours

- Le code du poste doit être directement visible à l'arrivée sur le poste
- La position d'un poste doit scrupuleusement respecter sa définition de poste. Celle-ci doit être précise et respecter les consignes définies dans les normes ISSprOM et ISOM en vigueur.
- Un poste ne peut être masqué ou caché, il doit ainsi être visible par un concurrent situé à moins de 10m de sa position, dans un angle de 70° minimum.
- Le poste doit être situé au même endroit que son pré-balisage. Ce dernier doit toujours être présent lors de la course. Les organisateurs peuvent choisir de le redescendre pour réduire sa visibilité. Ainsi un concurrent trouvant un pré-balisage à l'emplacement théorique de la balise, dans l'horaire défini d'ouverture de la course est en droit de considérer que la balise n'est pas à sa place. Ce cas de réclamation doit être vérifié et validé par la personne en charge de l'arbitrage lors d'une course labélisée « championnat de ligue »

4.5. L'arrivée et les résultats

- L'itinéraire entre la dernière balise et la ligne d'arrivée doit être obligatoire et balisé.
- Le passage de tous les concurrents à l'atelier arrivée et à la GEC est obligatoire, sauf en cas d'abandon. Dans ce dernier cas, la personne passe uniquement à la GEC. Une fois la ligne d'arrivée franchie ou le relais transmis, il est interdit de retourner dans la zone de course. Il est recommandé de positionner l'arrivée à proximité immédiate de la GEC et si possible de créer un couloir entre l'arrivée et la GEC de manière à diriger les concurrents vers cette dernière.
- A l'exception des championnats de ligue, les concurrents pourront conserver leur carte après l'arrivée ; les organisateurs se reposeront sur le fair-play des coureurs pour garantir des conditions de course équitables.
- Pour les courses labélisées « championnat de ligue » un système de collecte de carte doit être organisé (ex : sac poubelle par club). Les cartes pourront être rendues, après la fermeture des départs, à une personne du club qui s'assurera de la restitution des cartes à leurs propriétaires respectifs. La personne en charge de la direction de course est responsable de la bonne pratique et organisation de ce point.
- Les résultats provisoires mis à jour régulièrement doivent être disponibles. Affichés sur le lieu de course (papier, plaquettes ou écran) ou publiés en ligne.
- Les résultats officiels (après validation par la personne en charge de l'arbitrage, s'il y en a) doivent être transmis 7 jours maximum après la course.

CHAPITRE 5 - CONTROLE ET ARBITRAGE DES COMPETITIONS

5.1. Obligations générales

Courses labélisées « championnat de ligue »

L'organisation d'un « championnat de ligue » est soumis aux contrôles suivants :

- Une personne en charge du contrôle des circuits régional
- Une personne en charge de l'arbitrage

Ces personnes peuvent ou non faire partie du club organisateur, ils se doivent cependant de respecter l'équité sportive impérativement. La désignation de ces personnes doit être mentionnée dans le dossier de candidature soumis auprès du comité directeur de la LCCO. La LCCO a la charge de valider ou non ces désignations. En cas de modification nécessaire des rôles avant l'évènement, il est nécessaire d'en informer par écrit le comité directeur de la LCCO qui devra valider le changement. Le respect de ces consignes est la responsabilité du président du club organisateur.

La personne en charge de l'arbitrage peut se faire conseiller par les référents en Nouvelle-Calédonie si le besoin s'en fait sentir. Toutes les mesures utiles doivent être prises pour réunir les éléments matériels et témoignages susceptibles d'éclairer les décisions.

Autres courses

L'organisation des autres courses n'est pas soumise aux contrôles, il est cependant encouragé de suivre les bonnes pratiques établis dans la discipline.

5.2. Compte-rendu de la personne en charge de l'arbitrage d'une course labélisée « championnat de ligue »

Afin de valider l'épreuve, la personne en charge de l'arbitrage doit rédiger et faire parvenir par voie informatique dans les 5 jours qui suivent la compétition un compte-rendu selon le modèle en ligne sur le site de la FFCO. Celui-ci sera accompagné des résultats de la course au format csv (pas d'envoi séparé). Les destinataires seront les suivants :

- La LCCO
- Le bureau du club organisateur
- L'équipe organisatrice et notamment la personne en charge de la direction de course

5.3. Les réclamations

Les réclamations concernant une irrégularité, le déroulement ou les résultats de l'épreuve doivent être formulées par écrit et transmises à la personne en charge de l'arbitrage dès que l'irrégularité est constatée, avant l'heure de fermeture des circuits.

Les réclamations concernant une discordance entre le résultat affiché et les résultats officiels publiés après la course doivent être adressées à la personne en charge de la direction de la course et à la LCCO dans la limite d'1 semaine après la publication des résultats.

CHAPITRE 6 - FORMAT DES CHAMPIONNATS DE LIGUE DE LA LCCO

6.1. Généralités sur les championnats de ligue

Si besoin, se référer au RC FFCO 2023 page 32 et suivantes.

Les annonces de course des championnats de ligue doivent être validées par la personne en charge de l'arbitrage et adressées à tous les clubs de la ligue au plus tard 20 jours avant la date limite d'inscription.

Pour les championnats individuels, Il est impératif de s'assurer que sur un même circuit, les départs soient par catégories et non mélangés.

La répartition des catégories et des circuits en Nouvelle-Calédonie est décrite dans les paragraphes ci-dessous, un sur-classement est possible pour les personnes majeures ou en cas de demande spécifique écrite pour chaque course et qui devra être validé par le comité directeur de la LCCO pour les mineurs. Un sous-classement à la demande est possible mais le concurrent sera alors considéré comme hors-compétition.

Une cérémonie protocolaire devra être organisée à l'issue de la course, l'heure théorique de celle-ci mentionnée sur l'annonce de course et à l'accueil. Elle est de la responsabilité de la personne en charge de la direction de course. Des récompenses peuvent être attribués, à la discrétion de l'équipe d'organisation.

Lors de cette cérémonie, doivent être appelé :

- Les 3 premiers temps par catégorie
- Les 3 premiers temps des licenciés d'un club affiliés à la LCCO
- Le titre de « champion(ne) de ligue » ne peut être attribué qu'à une personne licenciée d'un club affilié à la LCCO

6.2. Les championnats de Nouvelle-Calédonie de moyenne et de longue distance pédestre

Au vu du nombre relativement réduit de concurrents en Nouvelle-Calédonie et des résultats sportifs des années précédant la rédaction de ce document, les catégories sont regroupées différemment de celles décrites dans le règlement des compétitions fédérales. Il convient d'utiliser les regroupements de catégories prévus dans l'annexe 2 de ce document.

Il ne doit pas y avoir de distinction de sexe dans la catégorie H/D10 (circuit de niveau vert). Ce circuit peut être tout ou en partie jalonné, à l'appréciation de l'équipe en charge de l'organisation.

Ligue Calédonienne de Course d'Orientation



Sont déclarés champions de NC de moyenne distance et de longue distance, les premiers compétiteurs de nationalité française licenciés dans un club de Nouvelle-Calédonie dans chaque catégorie d'âge et de sexe (définies dans l'annexe 2 de ce document). Il y a ainsi 15 catégories, donc 15 titres délivrés sous ces formats. Sont déclarés champions de NC, les premiers compétiteurs de nationalité française licenciés dans un club de la LCCO dans chacun des 15 regroupements de catégories définis.

Le nombre de concurrents potentiels aux championnats de ligue de Nouvelle-Calédonie étant réduit, afin de réduire les complexités d'organisation, il convient de proposer des circuits similaires pour des catégories différentes tel que décrit dans le tableau ci-dessous :

Catégorie NC	Age au 31/12/2024	Circuit	Niveau	Echelle	Temps vainqueur MD	Nbre de balises MD	Temps vainqueur LD	Nbre de balises LD
H 21	19 à 44 ans	A	Noir	10k	45 min	20 à 25	70 min	16 à 25
D 21	19 à 44 ans	B	Noir	7,5K	45 min	18 à 23	60 min	15 à 20
H 45	45 à 54 ans							
D 45	45 à 54 ans	C	Violet	7,5k	30 min	15 à 22	60 min	15 à 20
H 55	55 à 65 ans							
D 55	55 à 65 ans	D	Orange	7,5K	30 min	15 à 22	50 min	13 à 18
H 65	65 ans & +							
H 16	15 à 18 ans							
D 16	15 à 18 ans							
D 65	65 ans & +	E	Jaune	5k	30 min	12 à 16	40 min	10 à 15
H 14	13 et 14 ans							
D 14	13 et 14 ans	F	Bleu	5k	25 min	10 à 14	30 min	8 à 12
H 12	11 et 12 ans							
D 12	11 et 12 ans	G	Vert-jalonné	5k	20 min	8 à 12	30 min	7 à 10
H/D -10	10 ans et -							

Dans ce tableau les colonnes « nombre de balises » et échelle sont des références de bonnes pratiques pour proposer des parcours correspondant au format, mais ne constitue pas une obligation stricte et peut être adapté en fonction du tracé. Il revient à la personne en charge du contrôle des circuits de s'assurer que les tracés sont pertinents vis-à-vis du format proposé.

6.3. Le championnat de Nouvelle-Calédonie de sprint pédestre

La répartition/regroupement des catégories pour les championnats de sprint est la même que pour ceux en forêt et décrite dans l'annexe 2 de ce document. Les circuits de niveau vert n'étant cependant pas adapté à un environnement urbain, la catégorie H/D 10 ne concourt pas dans le cadre des championnats de sprint de Nouvelle-Calédonie.

L'organisateur peut éventuellement proposer un circuit hors-championnat pour cette catégorie. Il y a ainsi 14 catégories, donc 14 titres délivrés dans le cadre du championnat de ligue de sprint de NC. Sont déclarés champions de NC de sprint, les premiers compétiteurs de nationalité française licenciés dans un club de la LCCO dans chacun des 14 regroupements de catégories définis.

Le nombre de concurrents potentiels aux championnats de ligue de Nouvelle-Calédonie étant réduit, afin de réduire les complexités d'organisation, il convient de proposer des circuits similaires pour des catégories différentes tel que décrit dans le tableau ci-dessous :

Catégorie NC	Age au 31/12/2024	Circuit	Niveau	Temps vainqueur Sprint
H 21	19 à 44 ans	A	Orange	15-20 min
D 21	19 à 44 ans			
H 45	45 à 54 ans			
D 45	45 à 54 ans			
H 55	55 à 65 ans			
D 55	55 à 65 ans	B		
H 65	65 ans & +			
H 16	15 à 18 ans			
D 16	15 à 18 ans			
D 65	65 ans & +			
H 14	13 et 14 ans	C	Jaune	
D 14	13 et 14 ans			
H 12	11 et 12 ans	D	Bleu	
D 12	11 et 12 ans			

Les distances annoncées doivent correspondre à la distance réelle sur le parcours optimal. L'organisateur, sous la responsabilité de la personne en charge de l'arbitrage doit s'assurer qu'aucun compétiteur ne peut avoir d'information avant le début de sa course, (ex : la visualisation du parcours ou l'emplacement de balises) et se doit de mettre en place une quarantaine au besoin.

ANNEXE : TABLEAU DE SYNTHÈSE SUR LES DIFFÉRENTS FORMATS DE COURSE (RAPPEL RC FFCO)

FORMAT	SPRINT	RELAIS-SPRINT	MOYENNE DISTANCE
Emplacement des postes	Facile techniquement	Facile techniquement	Constamment difficile techniquement
Itinéraires	Choix d'itinéraires difficiles exigeant une concentration maximum	Choix d'itinéraires difficiles exigeant une concentration maximum	Itinéraires courts et moyens
Vitesse de course	Très élevée. Ne permet pas à l'orienteur d'être dans le confort de lecture	Très élevée, souvent au contact immédiat d'autres concurrents, qui peuvent avoir ou ne pas avoir les mêmes postes	Grande vitesse mais exigeant des coureurs qu'ils sachent ajuster leur vitesse à la complexité du terrain
Terrain	Principalement dans des zones urbaines (rues, bâtiments) et des parcs très courants. La clarté des zones interdites et la sécurité sont primordiales	Principalement dans des zones urbaines (rues, bâtiments) et des parcs très courants. La clarté des zones interdites et la sécurité sont primordiales	Terrain offrant des difficultés techniques de navigation et d'approche de poste
Carte	1:4000	1:4000	1:10000 : Article XII.2.2
Equidistance	Spécification ISSprOM 2,5 mètres	Spécification ISSprOM 2,5 mètres	Spécification ISOM 2,5 ou 5 mètres
Intervalles de départ	1 minute	Départ en masse	2 minutes
Chronométrage	1 seconde (0.1 seconde si la technologie le permet)	Le classement correspond à l'ordre de franchissement de la ligne d'arrivée	1 seconde
Temps de référence	12-15 minutes	12-15 minutes par relais Temps total : 55 à 60 minutes	30-35 minutes. Les qualifications doivent être plus courtes (20-25min)
Résumé	Le sprint doit être un format d'orientation rapide, intense, permettant à la CO d'être pratiquée dans des zones à forte population.	Le relais mixte reprend les caractéristiques techniques du sprint en rajoutant les paramètres de course au contact du relais. Le spectacle est de mise.	La MD exige une orientation précise et une concentration intense, sans temps de repos. Même de petites erreurs doivent être décisives

Ligue Calédonienne de Course d'Orientation



FORMAT	LONGUE DISTANCE	RELAIS	NUIT
Emplacement des postes	Varié en difficultés techniques	Varié en difficultés techniques	Varié en difficultés techniques et adapté à la course de nuit
Itinéraires	Choix d'itinéraires importants avec de longs parcours partiels	Itinéraires courts et moyens	Association de longs choix d'itinéraires, et d'itinéraires courts et moyens
Vitesse de course	Exigeante physiquement, demandant de l'endurance et une allure appropriée	Vitesse élevée, souvent au contact immédiat d'autres concurrents, qui peuvent avoir ou ne pas avoir les mêmes postes	Vitesse adaptée en fonction du type d'itinéraire et de la prise de risque
Terrain	Terrain dur physiquement et permettant des choix d'itinéraires intéressants	Quelques possibilités de choix d'itinéraires dans un terrain raisonnablement complexe.	Quelques possibilités de choix d'itinéraires dans un terrain raisonnablement complexe.
Carte	1:10000 avant D/H18, 1:15000 pour D/H18, 20, 21 et se référer à l'Article XII.2.2 - Spécification ISOM	1:10000 et se référer à l'Article XII.2.2 - Spécification ISOM	1 :10000 et se référer à l'Article XII.2.2 - Spécification ISOM
Equidistance	2,5 ou 5 mètres	2,5 ou 5 mètres	2,5 ou 5 mètres
Intervalles de départ	3 minutes pour les D/H20 et D/H21 2 minutes pour les autres	Départ en masse	2 minutes
Chronométrage	1 seconde	Le classement correspond à l'ordre de franchissement de la ligne d'arrivée 30-40 minutes par relais	1 seconde
Temps de référence D/H21	Hommes : 80 minutes Dames : 80 minutes		Hommes : 55 minutes Dames : 55 minutes
Résumé	La LD valorise toutes les techniques d'orientation, ainsi que la vitesse et l'endurance.	Le relais propose une variété de difficultés techniques que la course au contact et le jeu des variations maximise.	La course de nuit met en valeur la précision technique et la gestion de la prise de risques en fonction de la difficulté technique

ANNEXE : TRANCHE D'AGE ET CATEGORIES UTILISEES POUR LES COURSES LABELISEES « CHAMPIONNAT DE LIGUE », ET CORRESPONDANCE AVEC LES CATEGORIES FFCO

Catégorie NC	Age au 31/12/2024	Equivalence FFCO	Prévision nbre licencié 2024
H/D -10	10 ans et -	H10-D10	6
H 12	11 et 12 ans	H12	4
D 12	11 et 12 ans	D12	7
H 14	13 et 14 ans	H14	4
D 14	13 et 14 ans	D14	4
H 16	15 à 18 ans	H16-H18	3
D 16	15 à 18 ans	D16-D18	5
H 21	19 à 44 ans	H20-H21-H35-H40	30
D 21	19 à 44 ans	D20-D21-D35-D40	26
H 45	45 à 54 ans	H45-H55	19
D 45	45 à 54 ans	D45-D55	15
H 55	55 à 65 ans	H55-H60	15
D 55	55 à 65 ans	D55-D60	11
H 65	65 ans & +	H65-H70-H75-H80	4
D 60	60 à 70 ans	D65-D70-D75-D80	6

* Basé sur les licenciés LCCO en mars 2024